

“ la somme de sept mil livres et quatre cents livres pour partie du
“ décret qui en a été fait sur le Sr Guillaume Gaillard curateur à
“ la succession vacante du feu Sr Aubert de la Chenaye, et en
“ outre à la charge de payer les droits seigneuriaux dont les d.
“ biens sont chargés comme il paraît par la sentence et adjudica-
“ tion rendue en la prévôté de cette ville le x xy octobre gby. C
neuf que le d. Sr comparant nous a représentée ensuite de laquelle
“ et une déclaration du Sr de la Cettière adjudicataire des d.
“ terres de St-Jean, de St-François et Ste-Geneviève, qu'il s'est
“ fait adjuger les d. terres pour le d. Sr comparant, la dite décla-
“ ration en datte du xxy octobre, et une quittance du Sieur de
“ Monseignat directeur du d. Domaine en ce pays en date du Xby
“ novembre gby. C de la somme de quatre cent trente sept livres
“ six sols, monnoie du pays pour les lots et ventes de la d. acqui-
“ sition et une autre quittance du d. Sr de Monseignat du sept
“ avril gby, ce douze de seize deniers de France pour le
“ droit de saisie de la d. acquisition ; auxquels feu Sr de
“ la Chenaye les d. terres appartenaient comme ayant été
“ acquises par le Sr Bazire son associé de feu Jean François
“ Bourdon et Seigneur de Dombour fils ainé et cohéritier du feu
“ Sieur Jean Bourdon, Seigneur de St-Jean et de St-François,
“ procureur général du Conseil Souverain de ce pays à la charge
“ pour soixante deux arpents d'un denier de cens par arpent et le
“ surplus de six deniers de cens pour chacun arpent, le tout paya-
“ ble par chacun an, au jour et fête de St-Rémy premier octobre,
“ et outre moyennant le prix et somme de trois mil livres, comme
“ il paroît par le contrat et qui en a été passé par devant Maître
“ Romain Becquet Notaire en cette ville le xxibry. e aoust gbj, c
“ soixante dix sept que le d. comparant nous a aussi représenté et
“ auquel feu Sr Jean Bourdon, Seigneur de St-Jean, les d. terres
“ appartenaient comme lui ayant été concédées par les titres énon-
“ cés dans le d. contrat et sur lesquels douze arpents de terre de